



## Conseil Communautaire 14 Avril 2015 SENARGENT

### Compte rendu de séance

L'an deux mil quinze, le quatorze avril, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 SENARGENT après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PELLETERET, Président.

**Etaient présents** : Alain BIZZOTTO, Christian PONSOT, Charles GRANET, Hélène PETITJEAN, Ghislaine VUILLIER, Christian BOYER, Ida MOGNOL, Michel RICHARD, Nicolas PLANCHON, Jean-Paul BLANDIN, Monique BOUCRY, Roger BERTRAND, Frédéric FRANCOIS, Hugo WALZ, Michel CUENIN, Claude MUFFAT, Gérard THEVENY, Jean-Marie TRAHIN, Alain JACQUARD, Dominique EUVRARD, Daniel CLERC, Jean-Louis MOUGENET, André MARTHEY, Bruno SAILLEY, Sylvain MORISOT, Annie CLERC, Nadine BOUCARD, Frédéric PROST, Daniel ZAHNER, Jean-Michel BARDINE, Francine CHAMPION, Roland VUILLEMIN, Henri BOSSERT, Edmond BREPSON, Gérard PELLETERET, Joselyne FERRARIS, André MARTINEZ, Colette CLERC, Gilles CHAMPION

**Procurations** : Alain SEGUIN (procuration à Charles GRANET), Olivier MAGAGNINI (procuration à Christian BOYER), Guy LEVAIN (procuration à Daniel CLERC), Michel DAVAL (procuration à Michel RICHARD), Michel BOYER (procuration à Ida MOGNOL), Robert BADALAMENTI (procuration à Annie CLERC)

**Absents excusés** : Marie-Josèphe LORENZI – Jean-Marie RONDEY – Jean-François LAVALETTE – Jacques RICCIARDETTI

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Francine CHAMPION, Déléguée Communautaire de VELLECHEVREUX ET COURBENANS a été élue secrétaire de séance.

Date d'affichage de la convocation : 3 Avril 2015

Membres en exercice : 49

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 45

Procuration : 6

## Ordre du jour :

RAPPORT 1 – PRESENTATION BUDGETAIRE 2015	2
RAPPORT 2 – TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015	7
RAPPORT 3 – RENEGOCIATION DE PRET	7
RAPPORT 4 – OUVERTURE D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	8
RAPPORT 5 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL	8
RAPPORT 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES OFFICES DU TOURISME	8

Le Président ouvre la séance et demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 26 mars 2015. En l'absence d'objection, le compte rendu est validé à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Monsieur COCHARD, Directeur des services pour la présentation budgétaire 2015.

### **RAPPORT 1 – PRESENTATION BUDGETAIRE 2015**

#### **Le budget général**

##### ***Le compte administratif général 2014***

	Résultat clôture 2013	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultats 2014	Résultat de clôture 2014
Budget principal				
Investissement	224.277,16 €		-114.906,29 €	109.370,87 €
Fonctionnement	877.357,85 €	287.123 €	62.622,77 €	652.857,37 €
Total	1.101.635,01 €	287.123 €	-52.283,77 €	762.228,24 €

Monsieur COCHARD précise que les résultats cumulés du budget général sont positifs mais sur une année budgétaire, le résultat est négatif. Conformément au débat d'orientation budgétaire, il convient donc de réaliser des économies notamment au chapitre 011 et 65.

En dépenses, les articles en augmentation concernent les participations extérieures (DSP FRANCAS, Participation nouvelle Haute Saône Numérique, augmentation des subventions dans le cadre des politiques logement).

On constate également des recettes moindres en ce qui concerne la taxe d'habitation et les dotations.

Pour ce qui est des recettes, la communauté de communes dispose de 3 principales ressources :

- Les dotations d'état
- L'impôt
- Les recettes des services payants (OM)
- Dans une moindre mesure, des partenaires extérieurs (Département, CAF)

Il est donc constaté un écart de 62.622,77 € entre les recettes et les dépenses. Ce solde d'exécution reste néanmoins positif mais à surveiller.

La section d'investissement, en 2014, était composée d'inscriptions relatives à 3 programmes :

- Fin du programme de construction du centre périscolaire d'Athesans
- Fin de la construction du Pont de la Grange d'Ancin
- Début de la construction de la voie verte

Les recettes correspondent aux subventions de ces 3 programmes ainsi qu'au FCTVA.

**Le conseil communautaire a validé à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2014.**

### ***Le budget primitif général 2015***

Concernant les dépenses de fonctionnement, le chapitre 011 (charges à caractère général) est l'un des chapitres budgétaires le plus important. La prévision est identique à la dépense 2014 mais, conformément au DOB, une recherche d'économie sera engagée. Cette démarche est déjà commencée par la renégociation des emprunts en cours dont les inscriptions ne figurent pas encore dans le présent budget. Une marge d'économie de l'ordre de 20.000€ est possible.

Comme chaque année, le coût engendré par les déficits des budgets annexes s'enregistre à l'article 6521 (337.305€ en 2015). Ce montant ne donne pas lieu à écriture comptable mais grève néanmoins le budget de fonctionnement.

Pour la partie recettes de fonctionnement, des décisions seront à prendre rapidement pour maintenir un niveau suffisant. En effet, la section chute en 2015, à cause notamment :

- D'une perte d'environ 20 000€ de DGF. Cette baisse va s'accroître dans le futur mais la communauté ne peut agir sur cet indicateur que par la prise de compétences nouvelles
- Perte de 60 000€ de TH (compensés à hauteur de 25 000€ seulement) – Il devient urgent de travailler sur la fiscalité entre communes et communauté de communes et de prendre des décisions sur la taxe d'habitation avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 ainsi que sur la CFE. Le territoire intercommunal peut perdre des recettes importantes voire vitales si certains indicateurs ne sont pas relevés.
- L'imposition CFE très en retard voire inadaptée aux entreprises et au territoire

Le budget primitif s'établit aux niveaux de dépenses et recettes suivants :

Fonctionnement : 3.516.444,03€

Investissement : 1.125.800€

**Le budget primitif a été validé à l'unanimité.**

---

### Le budget annexe du gymnase

#### **Le compte administratif**

	Résultat à la clôture 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de clôture 2014	Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2014
Fonctionnement			40 495,69	84 243,86	124 739,55
Investissement			17 360,29	55 352,26	72 712,55
			57 855,98	139 596,12	197 452,10

Les principales recettes 2014 correspondent à la participation des communes (73.602€).

A noter que l'exercice 2014 ne mentionne pas de charges de personnel car l'agent est rémunéré sur le budget principal. A compter de 2015, les charges de personnel seront émises sur ce budget annexe.

#### **Le budget primitif 2015**

Le budget primitif 2015 est particulier car les travaux de construction/réhabilitation vont commencer courant mai ou juin 2015. Cette action induit la non-inscription des dépenses courantes et donc une section de fonctionnement ne comportant quasiment que les frais de personnel.

La section d'investissement connaît donc une forte augmentation due à l'inscription des travaux du gymnase.

A cet effet, M COCHARD a précisé qu'une autorisation de programme est soumise à l'approbation du conseil communautaire. Le montant de cette dernière est fixé à 1.995.000€ HT ; le crédit de paiement affecté pour 2015 étant de 1.000.000€ HT. Le reste des crédits ouverts au chapitre 2313 est affecté au paiement d'une partie des honoraires et des travaux annexes à savoir, le démontage du mur d'escalade, l'acquisition des tribunes neuves et imprévus.

Le Président propose de valider l'autorisation de programme à hauteur de 1.995.000€ HT et le crédit de paiement à hauteur de 1.000.000€ HT pour 2015 et 995.000€ HT pour 2016.

L'équilibre budgétaire s'établit ainsi :

- Fonctionnement : 202.064€

- Investissement : 1.403.723€

**Le conseil communautaire a validé l'autorisation de programme et les crédits de paiement à l'unanimité.**

**Le conseil communautaire a validé le budget primitif du gymnase à l'unanimité.**

---

## **Le budget annexe de l'office du tourisme**

### ***Le compte administratif 2014***

Les dépenses 2014 ont consisté à gérer le quotidien puisque la plupart des brochures d'information ont été rééditées l'année d'avant.

L'investissement a fait l'objet de l'acquisition d'un appareil photo semi-professionnel.

**Le compte administratif a été validé à l'unanimité des membres.**

### ***Le budget primitif 2015***

Le budget primitif 2015 reprend les dépenses courantes de l'office du tourisme.

Concernant les frais de personnel : un saisonnier sera embauché pour 2 mois au lieu d'un habituellement. Cette décision est consécutive à l'absence de l'agent chargé en temps normal du service et de la mise en place de l'accueil externalisé.

On remarque également l'importance du budget général dans le financement du tourisme.

La recette principale est constituée par la taxe de séjour qui a la particularité en 2015 d'être à hauteur de 40.000€ correspondant aux années 2013 et 2014.

Pour information (taxe de séjour 2014 : 23 187€).

La réflexion sur les dépenses d'investissement 2015 n'est pas aboutie mais l'acquisition d'un vélo triporteur pour la réalisation d'un accueil externalisé est arrêtée.

Monsieur COCHARD précise que les inscriptions totales des sections pour 2015 sont de :

- Fonctionnement : 102.421€

- Investissement : 12.676€

**Les conseillers communautaires ont validé le budget annexe de l'office du tourisme à l'unanimité.**

---

## **Le budget annexe du SPANC**

### ***Le compte administratif 2014***

	Résultat clôture 2012	Part affectée à l'investissement en 2013	Résultats 2013	Résultat de clôture 2013
SPANC				
Investissement	-1.310,13 €		298 €	-1.012,13 €
Fonctionnement	-31.528,10 €		5.697,74 €	-25.830,36 €
Total	-32.838,23 €		5.995,74 €	-26.842,49 €

Les recettes (factures) sont minorées par le retard pris dans l'envoi des factures aux usagers. Environ 600 diagnostics sont à rééditer pour que la conclusion des contrôles soit conforme à la législation en vigueur.

### **Le budget primitif 2015**

Il comprend les recettes correspondantes aux factures. Il s'agit d'un budget classique pour ce qui est des autres écritures. Le budget annexe du SPANC s'équilibre ainsi :

- Fonctionnement : 42.000€
- Investissement : 15.669€

---

### **Le budget annexe de la zone d'activités de Villersexel**

#### **Le compte administratif 2015**

	Résultat clôture 2013	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultats 2014	Résultat de clôture 2014
ZAV				
Investissement	-188.253,89 €			-188 253,89 €
Fonctionnement	-212.248,87 €		-0.22 €	-212 249,09 €
Total	-400.502,76 €		-0.22 €	-400 502,98 €

Le budget est largement déficitaire à cause de la gestion des parcelles non vendues. Le déficit se stabilise depuis 2014. Ce budget annexe retrace des écritures comptables de stock et déstockage de terrains. Il reste actuellement 7 parcelles à vendre sur la zone du MARTINEY sachant que ces parcelles non vendues créent une charge pour la collectivité absorbée par le budget général jusqu'à la clôture du budget annexe

#### **Le budget primitif 2015**

Le déficit 2015 à supporter est de 212.259€.

Les sections du budget primitif 2015 s'équilibrent comme suit :

- Fonctionnement : 212.259€
- Investissement : 612.752€

**Les budgets concernant la zone d'activité de Villersexel ont été adoptés à l'unanimité.**

*Monsieur CUENIN demande s'il ne serait pas possible de simplifier la présentation des budgets en ne donnant qu'un tableau synthétique reprenant tous les budgets.*

*Monsieur COCHARD lui répond que certes cette méthode est plus simple mais elle n'est pas conforme à la légalité et plus particulièrement au respect du droit à l'information de chaque conseiller communautaire. Chacun est en droit de connaître les chiffres inscrits dans le budget.*

#### **Remarque concernant le budget annexe de la zone d'activités de la LGV**

Ce budget annexe ne peut pas être ouvert actuellement du fait de l'ignorance des possibilités de recettes à la date du 14 avril. Un maître d'œuvre est mandaté et fera un premier rendu courant juin. Le budget sera donc ouvert à la prochaine séance de conseil communautaire.

Concernant les dépenses, les travaux estimatifs sont d'environ 2 000 000 € pour les 30 ha et compte tenu de la réservation de deux parcelles en entrée de zone, des travaux de voirie estimés à 200.000 € devraient être engagés en 2015. Ces coûts restent à préciser pour le moment.

---

---

### **Rapport 2 – taux d'imposition pour l'année 2015**

Le Président, compte tenu de l'équilibre budgétaire, propose de ne pas augmenter l'imposition pour l'année 2015. Le Président précise néanmoins qu'il convient de réfléchir au volet fiscal du pacte communautaire et plus précisément à une politique fiscale commune entre l'intercommunalité et les communes membres. En effet, des dotations importantes sont en jeu notamment le FPIC et la bonification de DGF (120 000 €). Il faudra maintenir certains indicateurs (CIF et effort fiscal) dans les cadres réglementaires pour rester éligibles à ces dispositifs. Les taux communaux et intercommunaux étant imbriqués, il faudra que l'ensemble des entités publiques fonctionne ensemble.

Le Président précise enfin qu'un travail sur les taux, même en l'absence d'augmentation de ces derniers, devra également intervenir afin de maximiser les recettes fiscales.

Les taux proposés sont donc les suivants :

- taxe d'habitation (TH) : 8,96%
- taxe sur le foncier bâti (TFB) : 1,48%
- taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 4,66%
- contribution foncière des entreprises (CFE) : 19,26%

**Le conseil communautaire a validé à l'unanimité les taux d'imposition pour 2015.**

---

---

### **Rapport 3 – Renégociation de prêt**

La communauté de communes disposait de 2 emprunts auprès de la Banque Populaire. Le montant cumulé du capital restant dû est de 496.512.27 € qui seront ré-empruntés pour former un nouveau contrat. Une pénalité de 15.000 € est demandée à la communauté de communes non négociable car contractuelle.

Le montant des nouvelles annuités trimestrielles est donc de 10.855,02 € au lieu de 15.940,93 € soit une économie de 5.085,91 € trimestrielle.

Le Président propose donc de signer la nouvelle convention d'emprunt auprès de la Banque Populaire.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

---

---

#### **Rapport 4 – Ouverture d’un poste d’Educateur de Jeunes Enfants**

Il est proposé au Conseil Communautaire de fermer un poste d’assistant socio-éducatif et d’ouvrir un poste d’éducatrice jeunes enfants. La catégorie ne change pas (B) et la rémunération reste inchangée. Ce poste sera ouvert à compter du 18 Août 2015.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l’unanimité.**

---

---

#### **Rapport 5 – Ouverture d’un poste d’attaché principal**

Suite à un avancement par ancienneté, il est proposé au conseil communautaire de fermer un poste d’attaché territorial et d’ouvrir un poste d’attaché principal correspondant au grade de nomination par ancienneté.

**La proposition a été votée à l’unanimité.**

---

---

#### **Rapport 6 – Convention de partenariat avec les offices du tourisme**

Les offices du tourisme de la vallée de l’Ognon travaillent en réseau. Il s’agit des offices du tourisme de RIOZ, VILLERSEXEL, MONTBOZON, MARNAY et PESMES. Afin de partager les dépenses afférentes aux actions communes, il est proposé de signer une convention de partenariat qui prévoira le partage des dépenses.

**Les membres du conseil communautaire ont validé**

Le Président a ensuite donné la parole aux vice-présidents pour évoquer les dossiers en cours.

Michel RICHARD a évoqué l’aménagement de la zone d’activités LGV. Une convention de mandat a été signée avec la SOCAD. Un maître d’œuvre sera retenu prochainement pour procéder à la confection d’un plan d’aménagement d’ensemble.

*Monsieur Christian PONSOT prend la parole et regrette que, selon lui, un double discours existe entre la séance de conseil communautaire et la commission 1 – développement économique.*

*Michel RICHARD lui répond que l’exposé en conseil communautaire émane des orientations de la commission et correspond donc à ce que décide l’assemblée délibérante.*



Daniel CLERC évoque le centre périscolaire de COURCHATON avec lequel nous avons des difficultés de gestion compte tenu de l'existence de fait de ce centre. Daniel CLERC évoque également le pack culturel qui se met en place sur la communauté de communes. Une action est prévue fin septembre autour de la voie verte sur le thème des contes dans la partie « Art du récit » du pack.

Les questionnaires concernant l'enquête pour l'ouverture d'un extrascolaire à Athesans et Courchaton sont en cours de traitement.

André MARTHEY précise que la commission s'est réunie il y a peu de temps et le travail sur l'évolution de la compétence voirie continue. Une réflexion sur l'évolution de la compétence SPANC sera également bientôt proposée.

Charles GRANET informe de l'avancée des travaux de la voie verte. Le revêtement est bientôt terminé. Il restera à poser les platelages pour les ponts ou ouvrages d'art ainsi que la signalisation horizontale ou verticale.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.**